



L'EXCÈS DE LUMIÈRE EST UNE POLLUTION RÉVERSIBLE

EN FRANCE



11 MILLIONS
de lampadaires



3,5 MILLIONS
d'enseignes lumineuses

L'ÉCLAIRAGE PUBLIC REPRÉSENTE

41%

de la consommation d'électricité des communes !

2 MRD €

de coût annuel
Source ANPCEN

LA POLLUTION LUMINEUSE...

EST UNE CAUSE MAJEURE DE DISPARITION DES INSECTES

Au même titre que les insecticides

MENACE LA POLLINISATION

62% de visites de pollinisateurs en moins dans les prairies soumises à la pollution lumineuse

PERTURBE LES ÉCOSYSTÈMES MARINS

Jusqu'à 200 mètres sous l'océan

AUGMENTE CHAQUE ANNÉE en Amérique du Nord et en Europe

+6%



LA PERTURBATION DE NOTRE HORLOGE BIOLOGIQUE...

...causée par la lumière bleue des LED le soir ou la nuit est avérée. Conséquences possibles : risques accru de cancer, stress, obésité, dépression...

Source ANSES avril 2019

**NOUS POUVONS
AGIR !**

12 000

communes éteignent déjà leurs éclairages publics la nuit dont Tramayes, Mérignac, Pessac...

Des études montrent qu'il n'y a pas plus d'accidents de la route sans éclairage, ni de délits.

75%

des français estiment que la pollution lumineuse n'est pas assez prise en compte par rapport aux autres pollutions.

Sondage de l'ANPCEN 2018



L'ARRÊTÉ DU 27 DÉCEMBRE

relatif à la prévention, à la réduction et à la limitation des nuisances lumineuses réglemente les horaires de certains types d'éclairages.

IL FAUT ALLER PLUS LOIN



extinction des vitrines des magasins dès leur fermeture



extinction de l'éclairage public hors agglomération dense



interdiction des écrans publicitaires



LES MAIRES

n'ont pas l'obligation d'éclairer leur commune, ils peuvent demander une extinction des lumières



LES PRÉFETS

peuvent prendre des dispositions plus restrictives

